FRANCE – 8 essais autorisés

Par

Publié le 04/07/2002

Le nouveau ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et celui de l'Agriculture ont autorisé, le 4 juillet 2002, la mise en culture de 8 nouveaux essais d'OGM. Les essais sont menés dans le cadre d'un programme de recherche privée (intitulé « programme opérationnel d'évaluation des cultures issues des biotechnologies »). Ce projet est réalisé à l'initiative d'un comité scientifique dont le directeur, Daniel Bloc, est également directeur de Maiz'Europ (regroupement de producteurs de maïs et entreprises de semences, coopératives et fabricants). Deux communes (Blagnac, Haute-Garonne et Artonne, Puy-de-Dôme) accueillent 4 essais de la firme Biogemma, tous pluriannuels et concernant du maïs transgénique : l'un a été modifié pour en accroître la digestibilité, les trois autres afin de produire des maïs stériles dans le but de réduire le coût de production. Les 4 autres essais - à savoir deux maïs créés par Pioneer Genetique résistants l'un aux coléoptères, l'autre aux lépidoprères et tous deux tolérants au glufosinate ; un maïs tolérant au glyphosate et un soja tolérant à l'isoxaflutole et au glyphosate, tous deux créés par Aventis CropScience - n'ont pas été implantés à ce jour. Le maire de Blagnac, Bernard Keller, qui n'a « rien contre les expérimentations OGM » a protesté contre la non communication du ministère ; le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 12 juillet 2002 une motion de protestation dénonçant « le fait accompli ». Pour Noël Mamère, député Vert de Gironde, le gouvernement Raffarin, par cette autorisation, vient d'illustrer « sa dépendance vis-à-vis des grands lobbies de l'agrobusiness ». Enfin, arguant du « libre choix du consommateur », l'Observatoire de vigilance et d'alerte écologique, « souhaite que le gouvernement revienne sur cette décision intempestive et au moins respecte les conditions mises par les quatre sages aux expérimentations en plein champ ».

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-8-essais-autorises/